



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°22

Réunion du : **Lundi 24 janvier 2022**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présentiel :

Michel ALEXANDRE – Romain BOUGET – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Christophe JOLY – Jean REDAUD (Secrétaire).

Présents :

Visio Conférence :

Nabil BENAÏSSI – José CAUDMONT – Camille DAAS – Olivier GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Gérard IVORA (Représentant du CD auprès de la CDA).

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)





CORRESPONDANCES :

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

NECROLOGIE :

Ayant appris ce jour la triste disparition de **M. Claude KAUFFMANN**, ancien vice-président du District du Var, ancien Président du FC LA CADIÈRE puis du club de SAINT CYR (« *Allez les petits jaunes* »), le Président et les membres de la Commission de District de l'Arbitrage présentent leurs très sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits enfants ainsi qu'à tous les proches touchés par ce deuil.

DECISIONS :

Président :

- En application de l'article 6 du règlement intérieur de la CDA pour la saison en cours, le Président informe les membres de la commission des mesures qu'il a adopté et qui sont mises en application dès ce jour.
- Il rappelle également que le port du masque de protection sanitaire est obligatoire dans l'enceinte du District et au cours des réunions, dès lors que les distanciations ne peuvent être respectées.

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion Plénière CRA :

- Elle s'est tenue en visioconférence le samedi matin 22 janvier 2022 avec entre autre la participation du Président de la CRA, du CTRA de la Ligue et des cinq Présidents des Districts de la Ligue de Méditerranée.
- Situation dans les Districts : tous ces derniers rencontrent les mêmes problèmes que le Var avec des comportements inédits de la part des arbitres.
- Collaboration CRA / CDA : Satisfaction des Districts pour l'excellente collaboration entre le service désignations de la CRA et celui des CDA.
- Nombre de désignations par week-end : Le District GRAND VAUCLUSE à proposé à ses arbitres, moyennant une décharge signée par eux de les désigner plus de deux fois par



week-end en non-conformité avec la note de la Commission Fédérale Médicale. Celle-ci a été transmise à Claude COLOMBO, représentant des arbitres auprès du Comité Directeur de la Ligue de Méditerranée pour demander à ce dernier lors de sa prochaine réunion, d'étendre aux autres Districts la mesure prise par le GRAND VAUCLUSE.

- Examens d'arbitre de Ligue :

Il est précisé par la CRA que pour les jeunes arbitres, l'examen théorique sera suivi de l'examen pratique pour leur permettre d'être nommés « jeunes Ligue » à compter du 1^{er} juillet 2022.

INFORMATIONS :

 Formation :

- L'examen théorique d'arbitre de Ligue se déroulera le samedi 5 février 2022 sur la journée complète selon le processus ci-dessous :

10h00 – Tests physiques selon les temps de Ligue

12h00 – Repas pris en charge par la CRA

14h00 – Tests théoriques basés sur les 70 questions mises à disposition des formations dans les Districts

16h00 – fin des examens.

- Dans le cadre des candidatures Ligue et afin de bien représenter le District du Var, il est envisagé pour l'avenir de doter chacun des candidats sélectionnés pour l'examen d'un survêtement aux couleurs du District. Ce point sera prochainement soumis à l'approbation du Comité Directeur.
- Un suivi des comptes rendus réalisés par les accompagnateurs est demandé à la section afin d'établir la liste des stagiaires potentiellement aptes à débiter en match officiel.
- Mise en place d'un suivi des accompagnements en lien avec la section lois du jeu et formation pour assurer une détection du potentiel des jeunes stagiaires en vue des candidatures Ligue pour la saison 2022 / 2023.

 Rappel :

- Liste des candidats retenus pour l'examen d'arbitre de Ligue du 05/02/2022 et convoqués pour les tests physiques de Ligue du 29/01/2022 :

Jeunes : Walid AISSAOUI – Badiss BEN HAMOUDA – Elina BONNAS – Maxime CRESTANI – Elyas GHARBI TARCHOUNA – Florian GUARDIOLA – Rayan MOUSSA – Mathias PRADIE – Enzo GERALDES (en attente de dérogation).

Seniors : Riyan DERRI – Mourad EL JATTARI (en attente de dérogation).

- Documents à fournir par les candidats :

Carte nationale d'identité – Extrait de casier judiciaire N°3 – Acte de candidature signée par le Président du District – Autorisation parentale pour les arbitres mineurs – Copie du Dossier médical – Copie des rapports d'observations.



Tests Physiques :

- L'ultime session de rattrapage des tests physiques seniors à 11 se déroulera le dimanche 6 février 2022 de 08h30 à 10h30 au stade Maxime POGNANT à GAREOULT. Pour celle-ci, 29 retardataires sont convoqués.

Désignations :

- Les désignations en seniors et jeunes du week-end des 29 et 30/01/2022 ont été publiées ce jour à 14h00.
- Les désignations FUTSAL sont en cours de réalisation pour l'ensemble du mois de février.
- Les désignations seniors des 5 et 6 février 2022 sont terminées et saisies dans le logiciel « Portail Bleu ».
- Les désignations jeunes pour cette même période sont en cours de réalisation mais freinées par le manque de certains horaires.

Statut de l'Arbitrage :

- Après avoir pris connaissance du PV du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football du 6 mai 2021, le calendrier des dates d'examens de la situation et parution de la liste des clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage ont été modifiées comme suit pour tenir compte de l'évolution de la pandémie actuelle ayant fortement perturbé le déroulement des compétitions et stages organisés par les CDA pour assurer la régularisation de la situation des clubs en infraction :
 - Date du premier examen de la situation des clubs repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022.
 - Date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022.
 - Date du second examen de la situation des clubs avec vérification du nombre de match effectués par les arbitres est repoussée du 15 au 30 juin 2022.
- La CDA s'efforcera d'organiser en relation avec l'IR2F et le CTRA des stages permettant aux clubs en infraction de régulariser leur situation avant le 31/03/2022.

CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le **06.07.16.54.54**.

De même et en dehors des heures d'ouverture du District, le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80**.

Prochaine réunion restreinte le lundi 31 janvier 2022 à 18h30

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD